

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 47 (1974)

Heft: 5

Artikel: Budgets familiaux

Autor: Bulla, Hélène

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Budgets familiaux

52

ration présente donc encore l'avantage de pouvoir agir au nom des locataires qui ne disposent d'aucune organisation. Ce qui se fait dans les zones urbaines profitera aussi aux campagnes.

– Peut-on avoir une idée de l'activité d'une association de locataires?

– Pour prendre le cas de la section lausannoise de l'AVLOCA, nous avons donné en 1973 quelque 2000 consultations à notre secrétariat et plus de 1000 consultations par téléphone ou par écrit. Plusieurs centaines de causes ont été portées devant une commission de conciliation. Dix pour cent environ n'ont pas abouti. Il est rare qu'une affaire finisse au tribunal. En 1973, nous avons eu peut-être une dizaine de cas.

– Tout cela suppose beaucoup de personnel?

– Un secrétaire à plein temps et un secrétaire à mi-temps. Vous voyez que nous ne chômons pas!

Gi. P.

Dans: *24 Heures*, du 25 mars 1974.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) a publié voici quelques semaines, comme il le fait chaque année, les résultats de ses enquêtes sur les budgets familiaux de salariés (il s'agit cette fois-ci des budgets de 1972). Ces enquêtes ont surtout pour but de caractériser le niveau de vie de certaines couches de la population. Leurs résultats permettent de dégager les relations existant entre la structure des dépenses d'une part, la dimension, la position sociale et le revenu de la famille de l'autre. Ils aident également à discerner certaines variations des habitudes de consommation dans le temps.

L'enquête de 1972 a porté sur 419 familles de salariés (soit 183 familles d'ouvriers et 236 familles d'employés à l'exclusion de la main-d'œuvre agricole). Les familles ont une dimension moyenne de quatre personnes, l'âge moyen de leur chef est d'environ quarante ans.

Profil des teneurs de comptes

Une telle enquête ne saurait malheureusement utiliser les méthodes modernes exigées par un sondage réellement représentatif: tenir un compte de ménage jusque dans les moindres détails, une année durant, est une besogne astreignante, on ne peut la demander qu'à des volontaires. On a exprimé de divers côtés le souhait que l'échantillon soit élargi, afin de mieux représenter les diverses régions du pays d'une part, mais aussi afin d'inclure des catégories de consommateurs qui ne s'y trouvent pas actuellement: les personnes seules, les ménages sans enfants, les travailleurs indépendants. Mais si l'enquête telle qu'elle se présente encore est limitée, on peut tout de même en tirer des indications intéressantes.

Constatons d'abord que, pour les familles étudiées, l'élément essentiel du revenu familial est constitué par le produit du travail du chef de famille (salaire, gains accessoires et indemnité pour perte de salaire en cas de service militaire). Ce revenu du chef de famille représente les neuf dixièmes environ du revenu familial aussi bien chez les ouvriers que chez les employés. Le revenu de l'épouse vient en deuxième place (un tiers des femmes de l'échantillon exerçaient une activité lucrative). Les gains des enfants (salaires d'apprentis surtout) sont tout à fait accessoires.

La plupart des familles vivent dans des appartements loués; cependant, 18 familles d'ouvriers et 37 familles d'employés sont propriétaires de leurs logements. Une famille d'ouvrier sur quatre et une famille d'employé sur cinq habite un logement construit

avant 1947. Dans l'aménagement des logements, l'usage de l'électricité prédomine dans les deux groupes sur celui du gaz. Tous disposent de l'eau chaude, neuf sur dix ont le chauffage central. Les deux cinquièmes des ouvriers et un tiers des employés ont un petit jardin. Les employés sont mieux motorisés que les ouvriers ($\frac{2}{3}$ de détenteurs de véhicules à moteur chez les premiers, $\frac{3}{5}$ chez les seconds).

Un transfert des dépenses

Si l'on examine maintenant le détail des budgets, on constate, comme les années précédentes, une diminution de la part des dépenses affectées aux *besoins vitaux*: alimentation, habillement, loyers, chauffage et éclairage. L'alimentation représente un cinquième des dépenses dans les familles ouvrières et un sixième chez les employés*. Le loyer absorbe 11,9 % du budget des premiers, 13,2 % du budget des seconds. L'OFIAMT note que son importance relative ne varie sensiblement ni avec la position sociale du teneur de comptes, ni avec le revenu ou la dimension de la famille.

La part du budget qui a pu être consacrée à la satisfaction des *besoins discrétionnaires* a crû dans la mesure où diminuait celle attribuée aux besoins vitaux. On considère comme *besoins discrétionnaires* au sens large les besoins en boissons et tabacs, ceux qui tiennent à l'aménagement du logement, au nettoyage de l'habillement et du logement, aux soins d'hygiène, à la formation et aux distractions, aux transports et voyages, aux assurances, enfin aux dépenses diverses.

La limite entre les deux types de besoins n'est pas rigide: un besoin dit vital comme l'habillement devient discrétionnaire, quand il s'agit surtout de se faire plaisir en suivant la mode. Un besoin classé comme discrétionnaire peut s'avérer vital (aménagement, transport). Il ne faut pas oublier non plus que, lorsque le revenu s'élève, la pression des besoins discrétionnaires se fait plus forte, au point que nombre d'entre eux paraissent vitaux aux intéressés. Mais

la distinction a une certaine utilité si l'on apporte les précisions qui permettent de la nuancer.

On peut considérer que ce transfert du pouvoir d'achat du secteur des besoins dits «vitaux» à celui des besoins «discrétionnaires» confirme la tendance à l'augmentation constante de la prospérité. Constatation qui va dans le même sens: on a recours à des produits plus «luxueux» pour satisfaire les besoins vitaux (en alimentation par exemple: boulangerie fine, primeurs, etc.).

Le relevé des données concernant la consommation *quantitative* des divers produits permet de se faire une idée relativement exacte des habitudes dans le domaine de la consommation. L'OFIAMT note: «Comparativement à l'année précédente, on remarque tout particulièrement l'augmentation de la consommation de fromage et le recul de celle de fruits frais. Cette évolution montre qu'il existe une corrélation plus ou moins prononcée entre la consommation et les prix, en ce sens que les quantités consommées se sont accrues ou ont diminué en fonction des variations des prix. D'une manière tout à fait générale, on peut dire à ce propos que la consommation quantitative des denrées alimentaires traditionnelles les plus importantes (lait, pain et pommes de terre) a été également en 1972 en régression ou stable, tandis que la consommation de viande et de charcuterie a légèrement augmenté.»

Hélène Bulla, dans *Coopération* du 4 avril 1974.

* Les résultats de l'enquête 1972 confirment ce que M^{me} Y. Jaggi écrivait dans *Coopération* N° 51/52 du 20 décembre 1973 où, critiquant la manière dont l'indice des prix à la consommation est calculé, elle écrivait notamment: «Depuis lors (1963) les choses ont pas mal changé: l'alimentation représente désormais moins d'un quart des dépenses de consommation (31 % dans l'indice), tandis que l'instruction et les distractions pèsent au contraire nettement moins lourd dans l'indice (5 % que dans la réalité (14,7 %)).»